



COMMUNE DE LANNEDERN

CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 29 AOUT 2018

SALLE DU CONSEIL

L'an deux mil dix-huit, vingt-neuf aout à vingt heures, le Conseil Municipal de LANNÉDERN, légalement convoqué le vingt-trois aout 2018, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Georges POULIQUEN, Maire.

Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception de :

- Mme Pauline CARO, absente excusée qui donne pouvoir à Mme Emilie LE ROUX
- Mme Sabrina FAVENNEC absente excusée qui donne pouvoir à M. Le Maire
- M. Pascal PUSNEL, absent excusé qui donne pouvoir à Mme Marie-Claire CARIOU
- M. Franck LEOSTIC

Mme Brigitte LE PAPE est nommée secrétaire de séance.

1-DELIBERATION N°2018-021 : CCPCP AVIS DU CONSEIL SUR LE PROJET DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (P.L.H)

Le Conseil Communautaire lors de sa séance du 26 juin 2018 à approuver le projet de Programme Local de l'Habitat : le diagnostic, les orientations stratégiques et le programme d'actions.

Cette décision a été notifiée aux communes membres le 25 juillet 2018. Ces dernières disposent d'un délai de 2 mois afin d'émettre un avis. Au-delà, l'avis du conseil est réputé favorable.

Ci-dessous la délibération prise par le Conseil Communautaire :

**N°2018-113 ARRET DU PROJET DE PROGRAMME LOCAL
DE L'HABITAT 2019-2024**

Envoyé en préfecture le 06/07/2018
Reçu en préfecture le 06/07/2018
Affiché le
ID : 029-200967247-20180626-2018_0113-DE

Rapporteur : Mme LE VAILLANT Annie

Il vous est rappelé la délibération n° 2017-60, séance du conseil communautaire du 28 février 2017, par laquelle la Communauté de communes de Pleyben Châteaulin Porzay a décidé d'engager l'élaboration de son Programme Local de l'Habitat (P.L.H.).

Le P.L.H. fixe pour la période 2019-2024 les objectifs et les actions permettant à la C.C.P.C.P. de répondre au mieux aux besoins en logement de toutes catégories de population et de favoriser la mixité sociale.

Le P.L.H prévoit la création de 960 logements nécessaires au maintien de la population et à l'accueil de nouveaux habitants. Les plans locaux d'urbanisme devront être compatibles avec le P.L.H.

Les trois volets qui composent le P.L.H à savoir le diagnostic, les orientations et le programme d'actions (CD-Rom joint en annexe) ont été élaborés en association avec les communes membres, les services de l'Etat, le Conseil Départemental, les bailleurs sociaux, l'Adeupa, les professionnels du logement et de l'immobilier...

Ce projet de P.L.H est la résultante des travaux de nombreuses réunions de comités de pilotage, comités techniques, réunions des personnes publiques associées.

A partir des enjeux identifiés dans le diagnostic, 5 grandes orientations ont été définies :

Orientation n°1 : Concilier développement de la communauté de communes et équilibre du territoire.

Objectifs : Produire de nouveaux logements (960 sur la période du PLH) en tenant compte des équilibres du territoire, conforter les polarités de Châteaulin, Pleyben, Plomodiern et Plonévez-Porzay, produire de nouveaux logements pour les autres communes en fonction du niveau d'équipement et de services.

Orientation n°2 : Mobiliser davantage le parc existant des les centralités pour les dynamiser

Objectifs : revaloriser le parc existant, encourager la résorption de la vacance, développer l'information aux habitants en matière de logements.

Orientation n°3 : Définir une stratégie foncière et favoriser la qualité des opérations

Objectifs : favoriser le renouvellement urbain, concevoir des formes d'habitat attractives et économes en foncier.

Orientation n°4 : Permettre un accès au logement pour tous grâce à la diversité de l'offre

Objectifs : proposer une meilleure réponse à la demande locative sociale, favoriser le parcours résidentiel, répondre aux besoins des publics les plus fragiles socialement et financièrement.

Orientation n°5: Renforcer la gouvernance

Objectifs : assurer, suivre et évaluer la politique de l'habitat, développer une culture commune « habitat » au sein de l'intercommunalité.

Le tableau ci-annexé présente les actions proposées afin d'atteindre les objectifs déclinés précédemment. Le budget nécessaire à la mise en œuvre de ces actions s'établit à 2 596 450 € (hors charges de personnel) sur l'ensemble de la durée du programme (6 ans : 2019-2024). Ce budget global sera décliné annuellement en fonction de l'avancement des actions.

Conformément aux articles R302-9 à R302-11 du Code de la construction et de l'habitat, le projet de P.L.H. arrêté par le conseil communautaire sera transmis aux communes-membres qui disposent d'un délai de deux mois pour faire connaître leur avis. Le projet de P.L.H sera ensuite transmis à l'Etat pour présentation au Conseil Régional de l'Habitat.

Il vous est proposé :

- d'approuver et arrêter le projet de Programme Local de l'Habitat qui contient : le diagnostic, les orientations stratégiques et le programme d'actions,
- de valider le budget pluriannuel total alloué (2 596 450 € hors charges de personnel) pour la mise en œuvre des actions sur la durée du programme (2019-2024) ;
- d'autoriser la Présidente à soumettre pour avis ce projet aux 17 communes-membres de la C.C.P.C.P.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Ploéven, le 26 juin 2018

La Présidente,

Gaëlle NICOLAS



Objet de la délibération :

- **Emettre un avis sur le projet de PLH adopté par le Conseil Communautaire**

Vote		
Pour	abstention	contre
4	6	0

Après mise aux voix la présente délibération est adoptée à 4 voix pour, 6 abstentions et 0 voix contre

2-DELIBERATION N°2018-022 TRAVAUX DE L'ECOLE : CHOIX DES ENTREPRISES

Dans le cadre de la procédure de marché relative à la réhabilitation de l'école Yves le Gall lancée fin 2017, Monsieur le Maire précise que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 4 juillet 2018 pour l'ouverture des plis. Le cabinet 3 architectes a établi l'analyse des offres suivantes :

TABLEAU RECAPITULATIF DES OFFRES LES MIEUX DISANTES		
LOT	ENTREPRISE	MONTANT HT
Lot n°01 : DEMOLITION - GO	LA GARHAISIENNE s.c.c.c@wanadoo.fr	80 305,05 €
Lot n°02 : CHARPENTE	MEINGLAZ julien.godec@orange.fr	15 111,14 €
Lot n°03 : MENUISERIES EXTERIEURES BOIS	FALHER menuiserie.falher@orange.fr	53 514,23 €
Lot n°04 : MENUISERIES INTERIEURES	FALHER menuiserie.falher@orange.fr	25 340,70 €
Lot n°05 : ISOLATION / CLOISONS / PLAFONDS	SARIL LE GALL NOEL salin@legallplatrierie.fr	00 582,45 €
Lot n°06 : FAUX PLAFONDS	LIONEL SOQUET sarisquet@orange.fr	12 838,10 €
Lot n°07 : REVETEMENT DE SOL FAIENCE	LE TEUFF le-teuff-carrelage@wanadoo.fr	22 000,00 €
Lot n°08 : PEINTURE	SOLDECO R soldecor.20@orange.fr	35 000,00 €
Lot n°09 : CHAUFF./ VENTIL / PLOMB.& SANIT.	OUEST DOMOTIQUE ouestdomotique@orange.fr	40 307,13 €
Lot n°10 : ELECTRICITE	OUEST DOMOTIQUE ouestdomotique@orange.fr	37 045,70 €
Montant HT total=		404 694,56 €

Objet de la délibération :

- approuver le choix de la commission d'appel d'offres,
- attribuer le marché pour un montant de 404 694,56 € HT aux entreprises désignées ci-dessus
- autoriser Monsieur le Maire à signer le marché correspondant ainsi que tous les documents se rapportant à cette décision

Vote		
Pour	abstention	contre
10	0	0

Après mise aux voix la présente délibération est adoptée à l'unanimité

3-DELIBERATION 2018-023 TRAVAUX DE VOIRIE

La commune a sollicité 3 entreprises en une simple consultation.

Pour rappel les lieux des travaux sont : Penhuil, la Halle, placette attenante à la Halle, Guernaléon et la rampe d'accès au parking de la Mairie.

Voici les offres reçues :

- EUROVIA : 18 903,00 HT 22 683,60 TTC
- COLAS : 19 931,50 HT 23 917,80 TTC
- PIGEON : 21 272,00 HT 25 272,00 TTC

Objet de la délibération :

- retenir l'entreprise EUROVIA pour un montant de 18 903 € HT soit 22 683,60 € TTC
- autoriser M. Le Maire à signer tout acte afférant à cette offre

Vote		
Pour	abstention	contre
10	0	0

Après mise aux voix la présente délibération est adoptée à l'unanimité

4-DELIBERATION 2018-024 PRET A LONG TERME RELATIF AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT

M. Le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de consulter plusieurs établissements bancaires afin de prévoir un emprunt de 150 000 € sur 20 ans pour participer au financement du programme d'investissements du budget commune de l'exercice 2018 : réhabilitation de l'école Yves LE GALL et travaux de voirie.

Le Maire informe que le taux d'intérêt moyen est actuellement de 1,85% pour une durée de 20 ans.

Objet de la délibération :

- autoriser M. Le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour contracter un emprunt de 150 000 € maximum sur 20 ans dans le cadre du financement du programme d'investissements du budget commune de l'exercice 2018,
- D'autoriser M. Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cet emprunt,
- D'autoriser l'inscription au budget des dépenses et recettes concernant cet emprunt.

Vote		
Pour	abstention	contre
10	0	0

Après mise aux voix la présente délibération est adoptée à l'unanimité

5-DELIBERATION 2018-025 PRIME EXCEPTIONNELLE AUX AGENTS COMMUNAUX

M. Le Maire expose au conseil qu'il souhaite que les agents puissent bénéficier d'une prime exceptionnelle pour les contraintes liées au déménagement de l'école.

Il propose donc l'octroi pour chacun des agents d'une prime exceptionnelle pour l'année scolaire 2018-2019 d'un montant de 500 € brut en 2 versements : 250 € brut en décembre 2018 et 250 € brut en juin 2019.

Objet de la délibération :

- autoriser M. Le Maire à procéder au versement d'une prime exceptionnelle comme décrite ci-dessus

Vote

Pour	abstention	contre
9	1	0

Après mise aux voix la présente délibération est adoptée 9 voix pour et 1 abstention

6-LE NOUVEAU SYSTEME DE COLLECTE DES DECHETS

Un nouveau système de collecte est mis en place depuis le 22 août. Les bacs de collecte ont été distribués fin juillet.

Voici le courrier que les ménages ont reçu des services de la CCPCP avec toutes les informations relatives à ce nouveau système de collecte.

Madame, Monsieur,

Pour vous permettre de présenter vos déchets à la collecte, deux conteneurs sont mis à votre disposition ce jour :

Un conteneur à couvercle vert pour les ordures ménagères résiduelles.

Un conteneur à couvercle jaune pour les déchets recyclables.

Le volume des bacs est fonction de la nature et de la composition du foyer :

Composition du foyer	Volume du bac ordures ménagères	Volume du bac pour recyclables
1 personnes	120 L	180 L
2 personnes	120 L	240 L
Résidences secondaires	180 L	180 L
3 personnes	180 L	240 L
4 personnes et plus	240 L	240 L

La collecte du bac pour les ordures ménagères sera effectuée toutes les semaines, le mercredi

La collecte du bac pour les déchets recyclables sera effectuée une semaine sur deux, le :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> lundi | des semaines : |
| <input checked="" type="checkbox"/> mardi | <input checked="" type="checkbox"/> paires |
| <input type="checkbox"/> mercredi | <input type="checkbox"/> impaires |
| <input type="checkbox"/> jeudi | |
| <input type="checkbox"/> vendredi | |

Les collectes étant effectuées à partir du matin tôt, il vous est demandé de **sortir votre conteneur la veille au soir** et de le reprendre dès que possible le jour de la collecte.

Le bac devra être présenté en bordure de voie, poignée tournée vers la voie, à l'emplacement indiqué sur le plan joint.

Si la collecte devait ne pas avoir été réalisée le matin, laissez votre bac au bord de la voie jusqu'à ce qu'il soit vidé. Un incident mécanique ou une problématique organisationnelle peut avoir été à l'origine d'un retard ou d'un décalage dans la tournée de ramassage.

Les premières collectes de vos bacs individuels auront lieu :

- x ordures ménagères (bac couvercle vert) : le mercredi 22 août
- x collecte sélective : le mardi 21 août (semaine 34)

Le mode de facturation du service reste entièrement lié à la composition du foyer.

Les services de la CCPCP sont à votre disposition pour toute question supplémentaire.

Je vous prie d'agréer mes respectueuses salutations.

Didier PLANTE – Conseiller communautaire délégué à la gestion des déchets

7-LA RENTRÉE SCOLAIRE

Elle aura lieu le lundi 3 septembre.

Le déménagement a eu lieu le 27 Août avec une forte participation des parents d'élèves et des sympathisants.

8-DEMANDES SUBVENTIONS (DETR FSIL Département Contrat de territoire Région Contrat partenariat....)

Quelle opération priorise-t-on ?

Rénovation de la **Salle Polyvalente** ou la Construction d'un Bâtiment **MAM** sur un des 2 terrains disponible au lotissement Tal Ar Skol

Salle polyvalente : une salle communale plus agréable et plus sécurisée pour tous intégrant la rénovation du bâtiment, la rénovation thermique, l'installation de panneaux photovoltaïques et la mise aux normes sécuritaires et d'accessibilité : coût 250 000/300 000€ HT

MAM : après une étude de besoins ; construire le projet MAM avec la Présidente de la MAM actuelle, la CAF, la PMI, la commission petite enfance CCPCP puis définir le porteur du projet (commune, CCPCP, bailleur social, privé)
La MAM est un établissement recevant du public classé en 5^{ème} catégorie. Les normes de superficie conseillées par la PMI sont de 10^{m2} par enfant accueilli. Ce qui nous mène à une surface totale moyenne habitable de 8 * 10 + espaces accueil = 110 m2 soit un montant de 1500*10 + réseaux et aménagements extérieurs = 165 000/200 000€ HT

Après échanges, les élus reportent la réflexion pour le prochain conseil

9-DEMANDE DE RENCONTRE AVEC LA SOUS-PREFETE

A l'occasion du démarrage des travaux école, M. Le Maire invitera Madame la Sous-Préfète pour une visite de la commune et de la ferme de Penhuil.

10-QUESTIONS DIVERSES

Aucune

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h15